



**Chambre des Territoires de Corse**  
**Camera di i Territorii di Corsica**

**Session du** 11 février 2019  
**Sessione di l'** 11 di ferraghju di u 2019  
**Lieu :** Bastia

**Décision N° 2019-10**

**Objet :** Les services publics sur les territoires

**Oggetu :** I servizii pùblichu nantu à i territorri

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février, la Chambre des Territoires convoquée le 29 janvier 2019 s'est réunie dans la Salle des Délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

**Etaient présents : Mmes et MM.**

Don-Marc ALBERTINI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Henri FRANCESCHI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLES, François-Marie MARCHETTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Toussaint MORGANTI, Marie-Thérèse OLIVESI, Claudy OLMETA, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI

**Etaient absents et excusés :**

M. Jean-Baptiste ARENA  
M. Jean BIANCUCCI  
M. Laurent MARCANGELI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
M. Jean-Luc MILLO  
Mme Anne-Marie NATALI  
M. Jérôme NEGRONI  
M. Jean PAJANACCI  
M. Rosa PROSPERI  
M. Stéphane SBRAGGIA  
M. Petr'Antone TOMASI

**Etaient absents :**

M. Jean-Christophe ANGELINI  
Mme Vanina BORROMEI  
Mme Bianca FAZI  
M. Francis GIUDICI  
M. Georges MELA  
M. Lionel MORTINI  
M. Marc-Antoine NICOLAI  
M. François SARGENTINI  
M. Jean-Guy TALAMONI  
M. François TATTI



## Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017
- VU** La motion déposée par Monsieur Pierre MARCELLESI, Président de la Communautés de communes de l'Alta Rocca
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2019-12 relatif aux services publics dans les territoires

### LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

**CONSIDERE** Que la question des services publics dans le rural impose la définition d'une stratégie concertée sur leur présence et leur maintien, qu'il s'agisse des services publics de la Collectivité de Corse ou des services de l'Etat

**AMENDE** La proposition de motion telle que proposée par Monsieur Pierre MARCELLESI comme suit :

- Point 4 : « *Qu'il participe à l'équité sociale et territoriale que doit assurer la République* » est remplacé par « *Considérant qu'ils participent à l'équité sociale et territoriale que doivent assurer la Collectivité de Corse et l'Etat dans le cadre de leurs compétences respectives* » ;
- Est rajouté un point 10 : « *Considérant Les engagements pris au nom de l'Etat par le Gouvernement Valls, relatifs à la conduite d'une réflexion partagée entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur l'implantation des services publics en application du principe d'équité territoriale* » ;
- Point 2, page 2 de la version initiale : le terme « *régional* » est remplacé par « *territorial* ».

**ADOPTE** A l'unanimité la motion telle qu'amendée et jointe à la présente décision.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

## Motion

### *Relative au maintien et à l'amélioration de l'organisation des services publics sur les territoires*

**VU** La délibération n° 17/054 AC du 24 février 2017 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'engagement en faveur du développement de la Corse par la sauvegarde d'un réseau de services publics adapté aux spécificités de la Corse

**VU** La motion déposée par M. Pierre MARCELLESI, Président de la Communauté de Communes de l'Alta-Rocca, Maire de ZOZA lors de la séance plénière de la Chambre des Territoires du 11 février 2019.

**CONSIDÉRANT** L'attachement profond des élus et des populations pour l'organisation de la proximité des services publics et en cela leur circonspection

**CONSIDÉRANT** Que ces services sont autant indispensables pour les collectivités que pour les usagers

**CONSIDÉRANT** Qu'ils participent à l'équité sociale et territoriale que doivent assurer la Collectivité de Corse et l'Etat dans le cadre de leurs compétences respectives

**CONSIDÉRANT** Que leur niveau de qualité et d'efficience est un préalable fondamental pour le développement des territoires, à fortiori lorsqu'ils sont situés dans un secteur de montagne déjà fortement contraint

**CONSIDÉRANT** Que ces services n'ont pas à avoir des objectifs de rentabilité et ne doivent pas être appréhendés à l'aune de critères statistiques ou démographiques pour être appréciés ; sauf si ces critères visent à renforcer leur pertinence

**CONSIDÉRANT** Que le délitement de ces services concourt à la dévitalisation des territoires

**CONSIDÉRANT** Que l'Etat par la voie du Président de la République s'est engagé à maintenir une organisation au plus proche des territoires isolés



## **Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica**

**CONSIDÉRANT** Que ces impératifs de maintenir, renforcer et optimiser une organisation des services publics, et au public, sont d'autant plus impérieux sur un territoire insulaire

**CONSIDERANT** Les engagements pris au nom de l'Etat par le Gouvernement Valls, relatifs à la conduite d'une réflexion partagée entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur l'implantation des services publics en application du principe d'équité territoriale.

### **LA CHAMBRE DES TERRITOIRES**

**DEMANDE** La réalisation d'un diagnostic sur l'organisation des services publics sur l'ensemble du territoire insulaire afin d'appréhender l'état de l'offre, à la fois de manière quantitative et qualitative. Ce diagnostic devant permettre prioritairement de satisfaire deux objectifs :

- Identifier les déficits en matière d'accès aux services publics ;
- Trouver des solutions pour leur maintien ou en améliorer l'accès dans les territoires en déficit.

**SOUHAITE** L'élaboration d'un schéma territorial d'organisation et d'amélioration d'accès aux services publics en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux

**DEMANDE** La création d'une commission ad hoc de l'Assemblée de Corse associant les acteurs locaux

**DEMANDE** En tout état de cause la mise en place d'un moratoire pour la réorganisation des services publics sur les territoires de montagne.